

Protection de l'euro contre le faux monnayage: prorogation du programme Pericles jusqu'au 31 décembre 2013

2006/0078(CNS) - 05/09/2014 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur la mise en œuvre et les résultats du programme «Pericles» pour la protection de l'euro contre le faux monnayage au cours de la période 2006-2013.

Mise en œuvre du programme et résultats : sur la base du montant de référence de 1 million EUR pour 2006 et de 6,9 millions EUR pour la période 2007-2013, les crédits annuels autorisés dans le cadre du programme Pericles s'élevaient à **1 million EUR par an**, sauf en 2010 (900.000 EUR).

Le rapport note que la mise en œuvre de Pericles a reflété **le grand intérêt porté par les États membres** à la protection de l'euro contre la contrefaçon. Ainsi, 95,7% du budget général ont été engagés. Pendant trois années consécutives (2009, 2010 et 2011), l'OLAF a dû engager à nouveau des crédits dégagés au cours de la même année afin de satisfaire aux demandes des États membres.

Pericles a financé **113 projets au cours de la période 2006-2013**. Parmi ceux-ci, 72 émanaient des autorités compétentes des États membres, tandis que 41 étaient des initiatives de la Commission/de l'OLAF. La plupart des actions mises en œuvre au cours de la période 2006-2013 étaient des séminaires, des formations/ateliers et des échanges de personnel.

Groupes cibles :

- **Les participants étaient originaires de 83 pays.** La majorité des stagiaires (51%) étaient des ressortissants d'États membres, une nette majorité des effectifs provenant de la zone euro. Les Européens représentaient 73% du nombre total de participants, tandis que 16% des stagiaires venaient d'Amérique latine (principalement de Colombie, du Pérou et d'Argentine). L'Afrique était majoritairement représentée par des nationalités nord-africaines, tandis que la participation des stagiaires asiatiques s'est principalement limitée aux représentants chinois.
- **En ce qui concerne le domaine d'activité professionnel des participants**, les membres des forces de police représentent 64% du total. Le rapport souligne la différence entre les autres catégories de participants (36%), avec un niveau élevé de participation des banques centrales (11%) et du personnel judiciaire (7%).

Des actions Pericles ont été menées **à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union**. L'Amérique latine (où la criminalité organisée colombienne et péruvienne représente une menace d'envergure pour l'euro) et des zones voisines telles que le sud-est de l'Europe (notamment la Turquie et les Balkans occidentaux), la région méditerranéenne et le nord-est de l'Europe ont bénéficié d'une attention particulière.

Améliorations structurelles et législatives. Les actions Pericles ainsi que leurs résultats :

- ont donné lieu à plusieurs améliorations structurelles et législatives dans les États membres et les pays tiers. **La Colombie, le Pérou et l'Argentine**, notamment, ont consenti un effort important pour créer des structures de lutte contre le faux monnayage similaires aux offices centraux nationaux de l'Union européenne ;
- ont aidé les **pays en voie d'adhésion** et les nouveaux arrivants dans leurs efforts de mise en œuvre de l'acquis de l'Union dans le domaine spécifique de la protection de l'euro ;

- ont été utilisées par la Commission dans le cadre de l'élaboration de la proposition de [directive relative à la protection pénale de l'euro](#) et des autres monnaies contre la contrefaçon.

Enfin, le [règlement \(UE\) n° 331/2014](#) du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (programme Pericles 2020) a été adopté le 11 mars 2014. La Commission doit fournir chaque année au Parlement européen et au Conseil des informations sur les résultats du programme.